

Atelier B

DAÏMALLAH Hakim - Docteur - Institut Louis Favoreu - GERJC - Aix Marseille Université -
candidat au Prix Favoreu

Titre

La péréquation entre les collectivités territoriales devant le Conseil constitutionnel

Résumé

L'étude entreprise se propose d'aborder la péréquation entre les collectivités territoriales dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel. Des travaux existent certes en ce domaine. Ceux-ci ne se concentrent toutefois pas essentiellement sur ses aspects constitutionnels, quand bien même ce dernier fait l'objet de développements.

Abordée sous l'angle normativiste, la présente recherche délaisse délibérément toute définition *a priori* de la notion de péréquation entre les collectivités territoriales. Elle tente d'appréhender la notion, non telle qu'elle devrait être, mais telle qu'elle apparaît dans les décisions rendues par le Conseil constitutionnel.

La communication revient dès lors sur les normes constitutionnelles afférentes à la péréquation entre les collectivités territoriales (permission, habilitation ou obligation ? droit, principe ou objectif constitutionnel ?), et sur l'apport de la révision constitutionnelle de 2003 en la matière. Elle revient également sur les relations entre d'une part la péréquation entre les collectivités territoriales, et d'autre part les normes constitutionnelles qui bénéficient aux collectivités territoriales, tels les principes d'égalité devant la loi, d'égalité devant les charges publiques ou bien la libre administration des collectivités territoriales.

La recherche ne s'en tient pas à l'étude des normes constitutionnelles. Elle s'étend à l'étude de la concrétisation législative desdites normes, notamment sur les garanties légales requises selon le Conseil constitutionnel en matière de péréquation entre les collectivités territoriales, ainsi que sur la modulation du contrôle exercé par le Conseil, strict ou restreint.

La communication devient ainsi l'occasion d'une réflexion sur diverses notions directement ou indirectement en lien avec le sujet, comme la solidarité, la fraternité, l'équité ou la discrimination positive. Elle demeure aussi et surtout l'occasion de tenter de définir les contours de la notion de péréquation entre les collectivités territoriales, d'en cerner la nature et la fonction, bref de la conceptualiser.

(1) GILBERT G. (dir.), *La péréquation financière entre les collectivités locales. Actes du colloque international « A la recherche de la péréquation »*, Limoges, 12-13 octobre 1995, Paris, PUF, 1996, 247 p. ; EOG(J.-C.), *La péréquation financière et fiscale effectuée au profit des collectivités locales françaises : un facteur de renforcement de l'autonomie financière locale et de dynamisation de l'aménagement du territoire*, Thèse droit, Reims, 1998, 415 p. ; DARBOUSSET (C.), *Recherches sur la notion de péréquation en droit public*, Thèse droit, La Rochelle, 2012, 421 p.